

## Problème avec mes allocations chômage

## Par lapommeblue, le 02/08/2012 à 19:59

Bonjour,

Voici mon problème suite à une visite à pôle emploi pour leur demander un renseignement, j'ai appris qu'ils avaient recalculé mes droits sans me prévenir, sans cette visite je n'aurais jamais été au courant surtout qu'ils m'ont réduits d'un an, alors que j'ai quand même cotisé.

Malgré de nombreux recommandés avec accusé de reception je n'ai jamais eu de réponse, ni même de rendez vous, en effet dans mes recommandés envoyé à la direction, je demandais un rendez vous. Et quand je me rends sur place on me dit d'écrire pour obtenir un rendez vous.

Peuvent ils recalculé sans me prévenir, alors que mes droits ont déja été calculé en novembre 2008, où on m'avait accordé 3 ans. Sachant qu'en 2009 suite à un infarctus et d'autres problèmes de santé mes allocations chômage ont été suspendues pendant deux ans et remplacées par des indemnités journalières versées par la sécurité sociale. Et je me suis réinscrit il y a peu et il me restai plus de 700 jours.

Je souheterai qu'on m'indique comment faire pour, ne pas me faire spolier. Et si également on pouvait me procurer les coordonnées d'un avocat spécialisé en droit du travail et plus particulièrement dans les contentieux avec le pôle emploi, sur Marseille.

Je vous remercie d'avance, de vos réponses

## Par P.M., le 02/08/2012 à 20:45

Bonjour,

Normalement, le recalcul se fait après toute réinscription et doit conduire à ce que globalement vous n'y perdiez pas si l'on multiplie montant de l'indemnité journalière par le nombre de jours...

Par **lapommeblue**, le **02/08/2012** à **22:58** 

Bonsoir, merci de votre réponse.

Le recalcul a eu lieu alors que cela faisait déja 5 mois que j'étais réinscrit. Le calcul initiale avait eu lieu suite à mon licenciement économique. Et lors de mon infarctus enfin aprés les médecins m'ont mis en maladie, se qui à conduit a ma radiation de pole emploi. Et lorsque j'ai eu le feu vert des médecins je me suis réinscrit, et mes droits sont repartis là où ils s'étaient arrêtés.

C'est pour cela que ej ne comprends ce recalcul surtout sans m'avertir et lorsque je demande une réponse, personne ne me réponds.

C'est pour cela que je souhaiterai grandement avoir l'adresse d'un avocat sur Marseille ou à coté qui pourrai m'aider. Si quelqu'un en connaît, je le remercie d'avance. Car je vais surement allez devant les juridictions puisque je n'arrive pas a avoir une réponse de leur part.

Merci d'avance de vos réponses.

## Par P.M., le 02/08/2012 à 23:08

Pour les coordonnées d'un avocat, c'est vous qui pouvez le choisir par les canaux habituels : annuaire électonique, liste fournie par le barreau, permanences, etc...

Il existe par ailleurs des moyens de recours avant de saisir la Justice et qui figurent sur le site de Pôle Emploi...